

Les différents problèmes identifiés lors d'une session de TOEIC en distanciel par l'administration d'Ets Global

1. Demande de vérification complémentaire de l'identité du candidat

Merci de nous fournir un justificatif d'identité. Dès réception, nous vous communiquerons votre niveau ou attestation.

Attention : vous avez un délai de 3 mois à compter de la date de la session de test pour faire valider votre examen.

2. Problème(s) technique(s) identifié(s) lors de la session de test : Résultat délivré

Vous pouvez récupérer votre attestation au SCEL – Le Quai 43 – 2ème étage – bureaux 218/208
Attention : la présentation de votre pièce d'identité est obligatoire lors de la délivrance de votre attestation

3. Irrégularité(s) éventuelle(s) identifiée(s) par notre prestataire lors de la session de test : Résultat délivré

Votre score est en attente de vérification par l'administration d'ETS Global.

4. Irrégularité(s) identifiée(s) par ETS Global lors de la session de test : Résultat annulé

Votre session de TOEIC a été annulée par ETS car vous n'avez pas respecté les procédures administratives du test exigées. Ets Global n'est donc pas en mesure de fournir votre attestation de TOEIC.

5. Problème(s) technique(s) identifié(s) lors de la session de test : Résultat annulé

Votre session de TOEIC a été annulée par ETS Global, suite aux problèmes techniques identifiés lors de votre examen

6. Résultat en cours de révision

Votre score est en attente de révision par l'administration d'ETS Global. Nous vous informerons de la suite qui sera donnée après vérification d'ETS Global.

7. Résultat non disponible/Absent

Votre session de TOEIC a été annulée par Ets Global car vous n'avez pas débuté/terminé votre test de TOEIC.

EST GLOBAL s'est engagé à protéger les données à caractère personnel des candidats. Ainsi, conformément aux dispositions du Guide d'Administration de surveillance à distance du test TOEIC Listening and Reading – Programme Institutionnel, toute demande relative à une session de test doit être faite dans un délai de trois mois à compter de la date de votre passage de test de TOEIC auprès du SCEL (scel@univ-lyon1.fr). **Passé ce délai, si aucun évènement frauduleux n'a été identifié, ETS GLOBAL supprimera automatiquement les enregistrements audio-visuels de la session du test du candidat.**